

TOUR D'HORIZON SUR L'APPLICATION DU TARIF ET LA TAXATION DES ACTES COURANTS

Prérequis :

Pratiquer au sein d'un office, Pratiquer la taxe, Avoir une bonne connaissance de l'orientation fiscale des actes

Public concerné :

Toute personne (comptables, rédacteurs) devant taxer les actes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir déterminer la rémunération de l'acte en fonction de la nature juridique de la convention ;
Percevoir les émoluments de formalités selon les différentes conventions ;
Déterminer la fiscalité correspondante ;
Être capable de taxer tout acte courant

COMPÉTENCES VISÉES

Analyser l'acte en fonction de sa nature ;
Déterminer les conventions taxables et appliquer le tarif correspondant ;
Apprécier et évaluer la fiscalité de l'acte ;
Détecter les différents éléments constituant la taxe ;
Appliquer le règlement national et intercourts ;
Taxer tout acte courant ne présentant pas de difficultés particulières

Coût de la formation
260.00 € HT / jour**Modalités pédagogiques**

Exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.

SAM FORMATION s'assure en amont des compétences nécessaires (pédagogiques et techniques) du Formateur.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation complet est transmis à chaque inscrit par voie dématérialisée avant la session.

Modalités d'évaluation et de suivi

Une attestation de présence/certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.
Afin de constater l'adéquation du contenu des prestations dispensées au regard des compétences ciblées par le participant, un questionnaire dématérialisé est à remplir en fin de formation (questionnaire à chaud) celui-ci permet d'évaluer la qualité de la formation/du formateur.

LA BONNE APPLICATION DU TARIF

- ◊ La tarification des émoluments d'acte et de formalités
 - Présentation du Tableau 5 annexé à l'article R444-3
 - Perception des émoluments d'actes
 - Les émoluments proportionnels ou fixes
 - Les émoluments minimums
 - Les remises et la renonciation
 - La règle de l'écrêtement de certains émoluments
 - La perception des émoluments de formalités
 - Rappels des principes de perception des différentes formalités figurant au tableau 5
- ◊ La perception des honoraires et les conditions de perception
 - Les prestations concernées
 - Les conventions non tarifées
- ◊ Un point sur les rapports entre notaires
 - Les règles de partages des émoluments et honoraires

DROIT DE L'IMMOBILIER

- ◊ Les ventes de bien individuel, de lots de copropriété, terrain à bâtir, parcelles de terre...
 - Vente de lots de copropriété jouissance immédiate ou différée
 - Etablissement de la note de frais préalables
 - Vente démembrée, divisée, indivise
- ◊ Les ventes en état futur d'achèvement
 - Vente ordinaires, Vente HLM
- ◊ Les échanges bilatéraux avec ou sans soulte

DROIT DES OBLIGATIONS ET SÛRETÉS

- ◊ Les prêts ordinaires ou professionnels :
 - Prêt avec ou sans garantie hypothécaire
 - Ouverture de crédit contenant promesse d'affectation hypothécaire
- ◊ Les ventes et financements
 - Vente contenant déclaration d'origine des deniers et affectation hypothécaire
- ◊ Les garanties et sûretés
 - Garanties données par le débiteur ou par un tiers
- ◊ Les radiations définitives

DROIT DE LA FAMILLE

- ◊ Les actes concernant le couple :
 - Les contrats et leurs modifications
 - Contrat de mariage
 - Changement de régime matrimonial
 - Le divorce – la séparation
 - Partage de communauté / Partage indivis,
 - Dépôt de la convention de divorce par consentement mutuel
- ◊ Les actes concernant les libéralités :
 - Donations et donations-partages de biens de natures différentes
 - Renonciation d'usufruit faisant suite à une donation démembrée
 - Donation-partage et rapports
- ◊ Les actes concernant les successions :
 - Les actes d'un dossier de succession
 - Notoriété
 - Dépôt testament olographe
 - Déclaration de succession
 - Les attestations de propriété
 - Les partages de succession